

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :**  
**OPERATION CŒUR**  
**DE VILLE N°2019-06 :**  
**REAMENAGEMENT**  
**COMPLET DE LA**  
**TRAVERSEE DE**  
**VILLE (PARTIE**  
**NORD DE LA PLACE**  
**DE VERDUN) – 1<sup>ère</sup>**  
**TRANCHE -**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTION**  
**AUPRES DU**  
**CONSEIL**  
**DEPARTEMENTAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 13

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**02 OCT. 2019**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-228

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUH Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUH Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,  
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Vu la délibération n° 2014-94 en date du 10 mars 2014,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération cœur de ville, il convient de procéder au réaménagement complet de l'ancienne traversée de ville à savoir la rue de l'Hôpital, la rue Pasteur, la Grand Rue et la rue de l'Horloge.

La première phase de travaux consiste à la réalisation de partie nord de la place de Verdun.

Les travaux consisteront à l'enfouissement des réseaux encore aériens, la réfection complète des eaux pluviales, et l'aménagement de la voirie et des trottoirs en se conformant aux règles de d'accessibilité.

Le montant des travaux s'élève à : 234 405 € H.T.

Cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Départemental ainsi que du Conseil Régional.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N°2018-280 et de présenter une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Départemental et Conseil Régional.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		%
Réaménagement voirie trottoirs		Conseil Départemental :	70 321.50	30
		Conseil Régional	70 321.50	30
		Ville de Castelnaudary	93 762.00	40
TOTAL	234 405.00 €	TOTAL	234 405.00 €	100

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et Conseil Régional.

**PRECISE** que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget 2020.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.

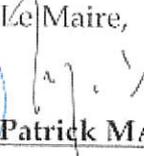
Ampliation faite le :  
**01 OCT. 2019**  
Certifiée exécutoire par réception en  
Préfecture le :  
**30 SEP. 2019**  
Par publication le :  
**02 OCT. 2019**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**